

Souveraineté La Solution inc.

Revendications du peuple québécois

- 1- Dans la première année d'un Québec souverain, ouvrir des magasins où les travailleurs et travailleuses auraient des parts basées sur l'évaluation de ceux-ci pour toutes heures travaillées mensuelles, remises une fois par mois avec preuve (certificat) avec critère interne du magasin (Exceltor Bedford 1983).
- 2- Que toute publicité à la radio, télévision ou autres médias, doit avoir des acteurs et actrices québécois à 100%, ceci à partir de trois mois après la prise du pouvoir du PQ, dans l'élection générale prévue en 2008.
- 3- Toutes trames sonores ainsi qu'entrevues, reportages soient traduits avec paroles en français.
- 4- Dès maintenant le PQ devrait acheter de la publicité pour dévoiler les pays qui parlent français et qui ont la langue française en commun.
- 5- Au début de la première année d'un Québec souverain, que le gouvernement en place s'adresse à la nation sur les ondes de la télévision, pour donner un compte rendu sur l'évolution des projets en cours et à venir.
- 6- Au début de la première année d'un Québec souverain, le PQ dévoile dans tous les médias les organismes, les corporations, les compagnies, les mouvements à caractère souverain.
- 7- Advenant le retour du PQ au pouvoir à la prochaine élection, à l'ouverture du parlement, voter une loi abolissant les nominations faites par Jean Charest, et que toute personne qui quitte son emploi soit privée de sa retraite et soit reliée au système publique.
- 8- Dans la première année d'un Québec souverain, adopter une loi qui ferait en sorte que toute personne réembauchée dans l'état québécois, qui avait forcée à prendre sa retraite par une nomination de l'ex-gouvernement, que le chèque de pension soit à 100% attribué à la dette nationale.
- 9- Voter une loi au début de la première année d'un Québec souverain, pour former une équipe pour réviser les sites web avant que l'autorisation soit donnée au détenteur du site pour être desservi par un serveur québécois. Le coût ne devrait pas dépasser \$30.00 et ceci devrait inclure la participation à la Toile du Québec.
- 10- Dans la première année d'un Québec souverain, adopter une loi pour que toute compagnie s'établissant au Québec soit dotée d'un nom français et d'un logo fait au Québec, ainsi qu'un délai de six mois pour celles déjà établies en sol québécois pour se conformer à cette loi.
- 11- Trente jours après l'assermentation du gouvernement, les ministres dévoileront les coûts (évaluation) des projets au public, ainsi que la date des appels d'offres et la date du début des travaux, en donnant la priorité à tous projets sociaux: l'environnement, la dette, l'éducation, la santé, la famille, l'emploi et le projet de train TGV électrique entre Chandler (Gaspésie) et Montréal.